

discrétion exercée, d'après lui, par ses fonctionnaires à l'égard des déserteurs de l'armée des États-Unis? Sauf erreur, ni la loi ni les règlements ne traitent de cette question et je saurais gré au ministre de faire une déclaration là-dessus.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que la politique et la pratique courantes adoptées à l'égard des déserteurs de l'armée sont déjà en vigueur depuis quelque temps et s'appliquent de la façon que j'ai énoncée il y a quelques jours. Des directives adressées, en juillet dernier, aux fonctionnaires de l'Immigration contenaient des principes directeurs quant à l'application de cette politique. Je dois également dire qu'il y a déjà assez longtemps, j'ai demandé à mon ministère de réviser toute la politique touchant les réfractaires et les déserteurs qui cherchent à entrer au Canada, soit outre-mer, soit à la frontière, de même que les déserteurs déjà au Canada, qui tentent de se faire accepter comme immigrants. Cette révision sera bientôt terminée et nous ferons alors une étude approfondie de toute la question. Il s'agit d'un problème compliqué et ardu qui a sans doute suscité beaucoup d'intérêt précisément en raison de sa complexité.

Le très hon. M. Diefenbaker: Par suite de la mollesse du gouvernement.

L'AGRICULTURE

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'ÉLIMINATION GRADUELLE DE L'ÉLEVAGE D'ANIMAUX À FOURRURE

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, il y a une semaine, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture de répondre à une question. Il a dit qu'il la tiendrait pour préavis. Peut-il y répondre aujourd'hui?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il me reste encore une réponse qui est très brève. On me dit qu'une partie du programme de recherches sur l'élevage d'animaux à fourrure sera transférée de Charlottetown à la nouvelle ferme de la ceinture de verdure, dans la banlieue d'Ottawa. Le ministère ne songe nullement à suspendre ou à supprimer ce programme. Il s'agit plutôt de le transférer à un autre endroit, ce qui permettra des échanges d'idées—si je puis dire—avec des spécialistes d'autres disciplines.

M. David MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le

ministre a mentionné Charlottetown, mais je me demande s'il ne voulait pas parler de la ferme d'élevage d'animaux à fourrure de Summerside?

L'hon. M. Olson: Oui, c'est exact.

M. MacDonald: Étant donné le grave chômage qui sévit dans la région d'où cette ferme d'élevage doit être transférée, envisage-t-on de procurer d'autres emplois à ceux qui y travaillent en ce moment?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, cette station de recherches n'emploie que quatre personnes en ce moment et je crois savoir qu'on leur a offert d'autres emplois.

M. MacDonald: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire à quel usage on affectera les installations considérables de la ferme après le transfert?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'estime que la question ainsi posée pourrait être inscrite au *Feuilleton* ou, si le député le désire, être débattue au moment de l'ajournement.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LES ACTES DE VIOLENCE À L'UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS—L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'enquérir auprès du premier ministre des questions posées hier au premier ministre suppléant et au solliciteur général, dans l'espoir d'obtenir bientôt une réponse ou une décision. Étant donné la généreuse contribution fédérale à l'enseignement universitaire, le gouvernement compte-t-il mener une enquête sur les causes du vandalisme et de l'agitation dont l'Université sir George Williams a été la scène l'autre jour?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que l'affaire relève de la compétence fédérale. Elle concerne l'administration de la justice.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai voulu expliquer pourquoi la question me semble recevable. Voici...

M. l'Orateur: Le député devrait indiquer à la présidence sur quoi porte son rappel au Règlement. J'espère qu'il n'entreprendra